

COMMUNE DE RONQUEROLLES 95340

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté n° 2016/22 en date du 9 Décembre 2016 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique

Du 16 janvier au 17 février 2017

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de l'élaboration du PLU de la commune de Ronquerolles, du 16 janvier au 17 février 2017 inclus, soit 33 jours consécutifs.

M.MILLARD Philippe a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise comme commissaire enquêteur titulaire et Mme DA COSTA ALVES Dalila comme commissaire enquêteur suppléante.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Ronquerolles pendant la durée de l'enquête, du 16 janvier au 17 février 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir les lundi et mercredi de 9h00 à 12h00 et vendredi de 16h00 à 19h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Ronquerolles, 76 grande rue 95340 Ronquerolles.

Durant l'enquête publique toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Ronquerolles, il sera également disponible sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ronquerolles95.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Ronquerolles, 76 Grande Rue, pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 16 janvier 2017, de 09h00 à 12h00
- mercredi 1^{er} février 2017 de 9h00 à 12h00
- vendredi 17 février 2017 de 16h00 à 19h00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur et le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles en mairie de Ronquerolles pendant un an après la remise du rapport. Il sera également publié sur le site internet www.ronquerolles95.fr.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU, il pourra au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Le Maire,

Jean-Marie DUHAMEL